



## Feuille de Route Pour la Sortie de Crise à Madagascar

### Engagements des Acteurs Politiques Malgaches

#### Préambule

*Les Acteurs Politiques Malgaches parties prenantes à cette Feuille de Route se sont convenus de prendre les engagements ci-après:*

#### I. Institutions de la Transition

1. Continuation du dialogue Malgacho – Malgache entre les Acteurs Politiques Malgaches pour la formation d'un Gouvernement de Transition d'Union Nationale et l'élargissement de la composition du Congrès de Transition (CT), du Conseil Supérieur de Transition (CST) et de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI);
2. Le processus de transition neutre, inclusif et consensuel devra aboutir à la tenue d'élections crédibles, libres et transparentes à Madagascar;
3. Monsieur Andry Rajoelina est le Président de la Transition. En cette qualité, il exerce les fonctions de Chef de l'Etat;
4. Nomination d'un Premier Ministre de consensus qui va diriger un Gouvernement de Transition d'Union Nationale;
5. Le Premier Ministre sera nommé par le Président de la Transition sur une liste de personnalités proposées par les Acteurs Politiques Malgaches parties signataires de la Feuille de Route. Il est entendu que le Premier Ministre de consensus ne peut être originaire ni de la même province ni de la plateforme politique qui soutient le Président de la Transition;
6. Les Acteurs Politiques Malgaches parties prenantes à cette Feuille de Route sont invités à présenter une liste de personnalités parmi lesquelles le Président de la Transition, sur proposition du Premier Ministre de consensus, nomme les Membres du Gouvernement de Transition. Dans la formation du Gouvernement de transition, le Président de la Transition et le Premier Ministre de consensus s'engagent à opérer une allocation juste et équitable des portefeuilles, en respectant les critères de provenance politique, de représentation de genre et d'équilibre régional. En cas de révocation d'un membre du gouvernement, il sera remplacé par un autre membre de

son groupe de provenance politique selon les mêmes règles de procédure de nomination;

7. Pour l'élargissement de la composition des autres institutions de la transition, comme le Congrès de Transition (CT), le Conseil Supérieur de Transition (CST) et la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), les Acteurs Politiques Malgaches parties prenantes à cette Feuille de Route sont invités à présenter une liste de personnalités parmi lesquelles le Président de la Transition nomme les membres de ces institutions. En nommant les membres de ces institutions, le Président de la Transition s'engage à opérer une allocation juste et équitable des postes, en respectant les critères de provenance politique, de représentation de genre, d'équilibre régional, ainsi que l'équilibre de partage entre les Acteurs Politiques Malgaches signataires de la présente Feuille de Route, pour une bonne gestion de la transition;

8. Le Gouvernement de Transition sera chargé de l'administration des affaires courantes du pays et la mise en place des conditions nécessaires pour des élections crédibles, justes et transparentes en coopération avec la communauté internationale. Il s'abstiendra de prendre de nouveaux engagements à long-terme, ceux-ci ne relevant que de la compétence du futur Gouvernement à l'issue des élections;

9. Le Parlement de Transition sera chargé du contrôle du travail du Gouvernement de Transition. Le Parlement de Transition sera aussi chargé de la ratification des ordonnances adoptées pendant la transition, en particulier celles qui concernent le processus électoral, ainsi que de la proposition et de l'adoption de la législation pertinente.

## **II. Cadre Électoral**

10. Elaboration et mise en œuvre, avec l'appui des experts des Nations Unies, d'un cadre électoral crédible, neutre, transparent et indépendant, fondé sur le respect des droits fondamentaux et des normes internationales, notamment par:

a. L'élargissement de la composition de la CENI et la révision de ses tâches essentielles pour assurer une représentation équilibrée de tous les Acteurs Politiques Malgaches parties prenantes à cette Feuille de Route. La CENI devra être chargée d'organiser toutes les élections, notamment les élections législatives, présidentielles et municipales. Disposant des pleins pouvoirs dans la gestion de l'ensemble du processus électoral, la CENI aura la responsabilité d'assurer que les élections se déroulent de manière libre, juste et transparente. Lesdits pleins pouvoirs de la CENI s'arrêtent à la publication des résultats provisoires des élections;

b. la révision du Code électoral;

c. promouvoir l'adoption et le respect d'un Code d'Éthique et de Bonne Conduite Électorale des Acteurs Politiques Malgaches;

d. l'utilisation du système du bulletin unique;

- e. l'éducation électorale;
- f. la révision systématique des listes électorales;
- g. Le calendrier électoral sera déterminé conjointement par la CENI et les représentants des Nations Unis sur la base du rapport de la mission d'évaluation des besoins électoraux des experts nationaux et internationaux et ce pour organiser des élections crédibles justes et transparentes dans les meilleurs délais possibles à Madagascar;
- h. la distribution au niveau des 119 districts des données et du matériel des centres informatiques régionaux.

11. Une Cour Électorale Spéciale devra être créée à titre exceptionnel et provisoire. Elle sera chargée du contentieux électoral et de la proclamation des résultats définitifs des élections présidentielles et législatives. Le fonctionnement, la composition et la compétence de ladite Cour seront fixés par une loi adoptée par le Parlement de Transition;

12. En vue de mieux assainir l'espace politique malgache, le Parlement de Transition devra adopter de nouvelles lois sur les Partis Politiques et le Statut de l'Opposition;

13. La Société Civile Malgache est invitée à faire l'observation des élections législatives et présidentielles et à interpeller les Acteurs Politiques Malgaches qui transgressent le Code d'Éthique et de Bonne Conduite Électorale. La communauté internationale sera appelée à soutenir le renforcement des capacités de la société civile;

14. Le Président de la Transition, le Premier Ministre de consensus et les Membres du Gouvernement sont tenus de démissionner de leurs fonctions 60 jours avant la date du scrutin, s'ils décident de se porter candidat aux élections législatives et présidentielles. Toutefois, afin de pallier à toute éventualité de vide juridique, une loi sera adoptée par le Parlement de la Transition pour définir les conditions de mise en œuvre y afférentes.

### **III. Mesures de Confiance et Efforts de Réconciliation Nationale**

15. Le Président, le Gouvernement, les Chefs d'institutions et l'ensemble de l'administration de la transition doivent rester neutres dans la période de transition, en particulier dans le processus électoral;

16. Le Président, le Gouvernement, l'ensemble de l'administration de la transition et toutes les institutions de transition doivent s'engager chacun en ce qui le concerne à adopter des mesures de sécurité et de confiance pour créer une atmosphère sereine et apaisée, en mettant un terme aux poursuites judiciaires en cours engagées à l'encontre des membres de l'opposition qui pourraient apparaître comme fondées sur des motifs politiques, et en assurant le respect de l'état de droit et du principe de l'égalité de traitement. Ces mesures de confiance ne peuvent pas concerner les poursuites judiciaires engagées dans le cadre des crimes contre

l'humanité, crimes de guerre, crimes de génocide et violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

17. Le Président, le Gouvernement de Transition, l'ensemble de l'administration de la transition ainsi que toutes les institutions de la transition doivent s'engager à protéger et promouvoir les Droits de l'Homme à Madagascar, et à respecter les libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression, d'opinion, d'association et de manifestation, ainsi que la liberté de la presse. L'exercice de ces droits doit être fait en respectant les lois du pays;

18. Octroi d'une amnistie large pour tous les événements politiques intervenus entre 2002 et 2009. Sont exclus de l'amnistie les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, les crimes de génocide et les autres violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La loi d'amnistie sera ratifiée par le Parlement de Transition et aucune élection ne devra avoir lieu avant cette ratification;

19. Le Parlement de Transition devra adopter une loi sur le Statut des Anciens Chefs d'Etat comme une des mesures clés pour assurer la paix sociale et un climat apaisé au pays. Le Statut d'Ancien Chef d'Etat doit être réservé aux Anciens Chefs d'Etat qui ont décidé de cesser toute activité politique partisane, en tenant compte de la considération due à leur rang passé et de la nécessité de préserver et garantir leur dignité et leur sécurité;

**20. La Haute Autorité de Transition (HAT) devra permettre à tous les Citoyens Malgaches en exil pour des raisons politiques de rentrer à Madagascar sans conditions, y compris Monsieur Marc Ravalomanana. La HAT devra garantir la sécurité à tous les exilés malgaches rapatriés. La HAT devra développer et promulguer d'urgence les instruments juridiques nécessaires, y compris une loi d'amnistie, afin d'assurer la liberté politique de tous les Citoyens Malgaches dans le processus inclusif de transition, débouchant sur la tenue d'élections libres, justes et crédibles;**

21. Les Acteurs Politiques Malgaches parties prenantes à cette Feuille de Route s'engagent à adopter sans délai un Code d'Éthique et de Bonne Conduite Politique pour régir les activités politiques à Madagascar pendant la période de transition. Ils s'engagent également à respecter ce code;

22. Tous les Acteurs Politiques Malgaches parties prenantes à cette Feuille de Route sont invités à participer de bonne foi au processus de transition. Ils s'engagent également à instaurer un climat de paix et de sécurité pour tous les Malgaches, à éviter l'obstruction du processus de transition et à maintenir une conduite constructive et patriotique pour faire avancer la transition;

23. Aucun Acteur Politique Malgache partie prenante ou non à cette Feuille de Route ne peut ni ne doit s'arroger un droit de veto à l'exécution de cette Feuille de Route durant la période de transition;

24. Tous les Acteurs Politiques Malgaches parties prenantes à cette Feuille de Route doivent refuser le recours à la violence ou la menace d'un tel recours pendant

la période de transition. Ils doivent également s'abstenir d'inciter à la haine et de mener toute action déstabilisatrice au cours de la transition;

25. Un processus de réconciliation nationale, dirigé par une institution nationale dénommée le Filankevitry ny Fampihavanana Malagasy (Conseil de la Réconciliation Malagasy) et facilité par la communauté internationale, devra être entamé afin de soigner et commencer à guérir les blessures individuelles et collectives du passé et établir de saines fondations pour l'avenir de Madagascar. La composition, le fonctionnement, la gestion et la compétence dudit Conseil seront établis par une loi adoptée par le Parlement de Transition;

26. Toute personne victime des événements politiques entre 2002 et la date de signature de la présente Feuille de Route qui aurait subi des préjudices de quelque nature que ce soit aura droit à une réparation et/ou indemnisation par l'Etat dont les modalités seront fixées par le Filankevitry ny Fampihavanana Malagasy (Conseil de la Réconciliation Malagasy);

27. Un Fonds National de Solidarité (FNS) sera mis en place afin d'indemniser les ayants-droits et les victimes pour les préjudices subis lors des événements politiques entre 2002 et la date de signature de la présente Feuille de Route. La communauté internationale sera appelée à soutenir ce Fonds;

28. Les membres de la Société Civile Malgache, dont les Raiamandreny Mijoro, le FFKM, la CNOSC et le FINONA sont chargés du suivi et du contrôle nationaux de l'application de cette Feuille de Route, jusqu'à la fin de la période de transition. Dans l'exercice de leurs fonctions ils sont invités à préserver leur apolitisme et leur unité. La communauté internationale sera appelée à soutenir le renforcement des capacités de ce mécanisme national de suivi et de contrôle de l'application de la présente Feuille de Route;

29. Un Bureau de la Médiation de la SADC sera installé à Madagascar pour y soutenir le dialogue Malgacho – Malgache et le processus de transition, avec le soutien technique des Nations Unies. La mission du Bureau de la Médiation s'achèvera le jour de l'investiture du nouveau Président de la République, qui marquera la fin de la transition;

30. Les présents engagements annulent et remplacent tous les engagements pris et ou signés antérieurement concernant la transition à Madagascar;

31. Aucune procédure d'empêchement ou de destitution du Président de la Transition, ni aucune motion de censure à l'endroit du Gouvernement de Transition, ni aucune mesure de dissolution du Parlement de Transition ne peuvent être exercées, pendant la transition;

32. Tout conflit dans l'interprétation et la mise en œuvre des dispositions de la présente Feuille de Route sera soumis à l'attention de la Médiation de la SADC pour résolution.

#### **IV. Mécanismes de Mise en Œuvre et d'Accompagnement de l'Accord**

*Après la mise en place effective d'un Gouvernement de Transition d'Union Nationale, du Parlement de Transition et d'une Commission Electorale Nationale Indépendante neutre, inclusive et consensuelle, ainsi que la conclusion d'un accord sur une Feuille de Route pour la période de transition, la SADC et l'Union Africaine appellent fortement la communauté internationale à prendre les engagements suivants:*

33. L'établissement d'un Bureau de la Médiation de la SADC à Madagascar pour y soutenir le dialogue Malgacho – Malgache et le processus de transition. À cet égard, les Nations Unies sont appelées à apporter une assistance technique, administrative et financière à la Médiation de la SADC;

34. Reconnaissance internationale du Président et du Gouvernement de Transition de Madagascar, après la mise en place des institutions de transition inclusives et consensuelles;

35. La SADC et l'UA demandent aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de Madagascar d'apporter, dans le respect de leurs procédures respectives, leur soutien multiforme aux institutions de transition consensuelles et inclusives, notamment le Gouvernement de Transition, le Congrès de Transition, le Conseil Supérieur de Transition et la Commission Electorale Nationale Indépendante et le Filankevitry ny Fampihavanana Malagasy (Conseil de la Réconciliation Malagasy);

36. La SADC, l'Union Africaine, les Nations Unies, l'OIF, la COI et plus largement tous les partenaires concernés s'engagent à apporter leur soutien politique, technique, matériel, logistique et financier à ce dialogue et à ce processus de transition, pour assurer une transition sans heurt débouchant sur des élections crédibles, libres, justes et transparentes;

37. A cet effet, les Nations unies établiront un bureau d'appui à la Médiation de la SADC dans les efforts de continuation du dialogue Malgacho – Malgache, d'organisation des élections, de réconciliation nationale et de consolidation de la paix;

38. Octroi d'une aide financière, technique, matérielle et logistique au processus électoral;

39. Sous l'égide de l'Équipe de Médiation de la SADC, appuyée par les Nations Unies, la communauté internationale sera chargée du suivi et du contrôle internationaux de la mise en œuvre de cette feuille de route, en collaboration avec les acteurs nationaux et internationaux pertinents;

40. La SADC et l'Union Africaine recommandent que la communauté internationale s'engage à envoyer des observateurs internationaux pour les élections législatives et présidentielles;

41. Suspension et levée progressive et conditionnée des sanctions imposées à Madagascar en fonction de la mise en œuvre des étapes fixées dans cette feuille de route;

42. Les partenaires examineront la possibilité de reprendre leur aide et coopération au développement, humanitaire, financier et économique;

43. En cas de graves violations de cette Feuille de Route les partenaires examineront la possibilité de prendre des sanctions contre les auteurs de ces violations, qu'ils soient ou non signataires de la présente Feuille de Route;

44. Le Médiateur devrait continuer à suivre de près la situation, apporter en tant que de besoin son soutien et sa facilitation aux parties malgaches, et faire régulièrement rapport à la SADC, l'UA et la communauté internationale sur l'évolution de la situation à Madagascar.

\*\*\*\*\*

(13 Septembre 2011)



## ROADMAP FOR ENDING THE CRISIS IN MADAGASCAR

### Commitment by Malagasy Political Stakeholders

#### Preamble

*The Malagasy Political stakeholders to this Roadmap agree on making the commitments listed hereunder;*

#### I. Transition Institutions

1. Continuation of the inter-Malagasy dialogue among Malagasy political stakeholders for the formation of a National Union Transitional Government and the enlargement of the composition of the Transitional Congress (CT), the High Transitional Council (CST) and the National Independent Electoral Commission (CENI);
2. The neutral, inclusive and consensual transition process should lead to the holding of credible, free and transparent elections in Madagascar;
3. Mr Andry Rajoelina shall be the President of the Transition. In this capacity, he shall exercise the functions of a Head of State;
4. Appointment of a consensus Prime Minister, who shall lead a National Union Transitional Government.
5. The Prime Minister shall be appointed by the President of the Transition from a list of persons nominated by the Malagasy political stakeholders who are signatory parties to the Road Map. It is understood that the consensus Prime Minister can originate neither from the same province as the President of the Transition, nor from the political platform supporting the President of the Transition;
6. The Malagasy Political Stakeholders shall be invited to submit a list of public figures, from which the President of the Transition, acting on the proposal of the consensus Prime Minister, shall appoint the members of the Transitional Government. In the formation of the Transitional Government, the President of the Transition and the consensus Prime Minister shall ensure a fair and equitable distribution of portfolios, whilst adhering to the criteria of political affiliation, gender representation and regional balance. In case any member of the Government is



removed, he shall be replaced by another member of his political group in accordance with the same appointment procedure rules;

7. For the enlargement of the composition of other transitional institutions, like the Transitional Congress (CT), the High Transitional Council (CST) and the National Independent Electoral Commission (CENI), Malagasy political stakeholders who are parties to this Roadmap shall be invited to submit a list of public figures, from which the President of the Transition shall appoint the members of these institutions. In appointing the members of these institutions, the President of the Transition undertakes to ensure a fair and equitable distribution of positions, whilst adhering to the criteria of political affiliation, gender representation, regional balance and balanced sharing among the Malagasy political stakeholders who are signatories to this Roadmap so as to ensure the smooth running of the Transition;

8. The Transitional Government shall be responsible for administering the day-to-day affairs of the country and creating the necessary conditions for credible, fair and transparent elections in conjunction with the international community. It shall refrain from making new long-term commitments as such commitments fall within the competence of the future government which shall emerge from the elections;

9. The Transitional Parliament shall oversee the work of the Transitional Government. It shall also ratify the orders passed during the Transition, especially those pertaining to the electoral process, and propose and adopt relevant legislation.

## **II. Electoral Framework**

10. Development and implementation, with the support of United Nations experts, of a credible, neutral, transparent and independent electoral framework based on the respect of human rights and international standards, including:

- (a) The enlargement of CENI composition and the review of its core functions to ensure a balanced representation of all the Malagasy political stakeholders who are parties to this Roadmap. The CENI shall organize all elections, including presidential and municipal elections. Endowed with full powers to manage the entire electoral process, the CENI shall ensure that elections are conducted freely, fairly and transparently. The said full powers of the CENI shall come to an end upon the publication of provisional election results;
- (b) Review of the Electoral Code;
- (c) Promotion of the adoption of and adherence to, a Code of Ethics and Good Electoral Conduct by the Malagasy political stakeholders;
- (d) Use of a single ballot system;
- (e) Voter education;
- (f) The systematic review of electoral registers;

- (g) The electoral calendar shall be determined jointly by the CENI and the United Nations representatives on the basis of the electoral needs assessment report from the regional and international expert Mission so as to organise credible, fair and transparent elections as soon as possible in Madagascar.
- (h) The dissemination of data and the distribution of data and equipment of regional computer centres at the level of the 119 districts as soon as possible.

11. A Special Electoral Court shall be exceptionally and provisionally established. This Court shall be responsible for electoral disputes and the proclamation of the final results of the presidential and legislative elections. Its operation, composition and jurisdiction shall be prescribed by a law to be adopted by the Transitional Parliament.

12. In order to moralise Malagasy politics, the Transitional Parliament should adopt new laws on political parties and the status of the Opposition.

13. The Malagasy Civil Society shall be invited to monitor the legislative and presidential elections and challenge the Malagasy political stakeholders who violate the Electoral Code of Ethics and Good Electoral Conduct. The international community shall be called upon to support civil society capacity building;

14. The President of the Transition, the consensus Prime Minister and Government Members shall resign from office sixty (60) days before the election date, should they decide to run for the legislative and presidential elections. However, to prevent any legislative possible gap, the Transitional Parliament shall adopt a law setting out the conditions of implementation thereof;

### **III. Confidence-Building Measures and National Reconciliation**

15. The President, the Government, the Heads of institutions and the entire administrative machinery of the Transition shall remain neutral during the transition period, particularly in the electoral process;

16. The President, the Government, the entire administrative machinery of the Transition and all the transitional institutions shall commit themselves to adopting security and confidence-building measures in order to create a serene and peaceful environment by terminating the ongoing legal proceedings against members of the opposition that would appear to be politically motivated, and by adhering to the rule of law and the principle of equal treatment. These confidence-building measures should not cover judicial proceedings related to crimes against humanity, war crimes, genocide and gross violations of human rights and fundamental freedoms;

17. The President, the Transitional Government, the entire administrative machinery of the Transition and all the transitional institutions shall undertake to protect and promote human rights in Madagascar and to respect fundamental freedoms, namely freedom of expression, opinion, association and demonstration, as well as press freedom. These rights shall be exercised in accordance with the laws of the country;

18. The granting of a blanket amnesty for all political events which happened between 2002 and 2009, except for crimes against humanity, war crimes, crimes of genocide and other serious violations of human rights and fundamental freedoms. The amnesty law shall be ratified by the Transitional Parliament, and no election shall take place prior to the ratification;

19. The Transitional Parliament shall adopt a law on the status of former Heads of State as one of the key measures to ensure social peace and a peaceful climate in the country. The status of former Head of State shall be reserved to former Heads of State who have decided to end their involvement in partisan political action, taking into account the consideration due their past status and the need to preserve and guarantee their dignity and security.

20. ***The High Transition Authorities (HTA) shall allow all Malagasy citizens in exile for political reasons to return to the country unconditionally, including Mr Marc Ravalomanana. The HTA shall provide security and safety to all Malagasy returnees. The HTA shall urgently develop and enact the necessary legal instruments, including an amnesty law, to ensure the political freedom of all Malagasy citizens in the inclusive process of the transition, towards free, fair and credible elections.***

21. The Malagasy Political Stakeholders who are parties to this Roadmap undertake to promptly adopt a Code of Ethics and Good Political Conduct to regulate political activities in Madagascar during the transitional period. They also undertake to abide by this Code;

22. All the Malagasy political stakeholders who are parties to this Roadmap shall be invited to participate in the transition process in good faith. They also undertake to create an atmosphere of peace and security for all the Malagasy people, to avoid impeding the transition process and to maintain a constructive and patriotic attitude with a view to advancing the transition;

23. No Malagasy political stakeholder, whether a party or not to this Roadmap, shall arrogate the right to veto the implementation of this Roadmap during the transitional period;

24. All the Malagasy political stakeholders who are parties to this Roadmap shall refuse to use or threaten to use violence during the transitional period. They shall also refrain from stirring hatred and undertaking any destabilising action during the Transition;

25. A national reconciliation process led by a national institution called the Filankevitry ny Fampihavanana Malagasy (Malagasy Reconciliation Council) and facilitated by the international community shall be initiated in order to begin healing past individual and collective wounds and lay down a sound foundation for the future of Madagascar. The composition, operation, management and competence of the said Committee shall be prescribed by a law to be adopted by the Transitional Parliament;

26. Any person who was a victim of the political events that took place between 2002 and the signature date of this Roadmap and who suffered any kind of serious prejudice shall be entitled to redress and compensation by the State under terms and conditions that shall be determined by the Filankevitry ny Fampihavanana Malagasy (Malagasy Reconciliation Council).

27. A National Solidarity Fund (FNS) shall be established, that shall serve to compensate the assignees and the victims for the prejudice suffered during the political events that took place between 2002 and the signature date of this Roadmap. The international community shall be called upon to support this Fund.

28. The Members of the Malagasy civil society, including Raiamandreny Mijoro, FFKM, CNOSC and FINONA, shall monitor and oversee the implementation of this Roadmap across the country until the end of the transitional period. In exercising their functions, they shall be urged to maintain their political neutrality and unity. The international community shall be called upon to assist in building the capacity of this national monitoring and overseeing mechanism responsible for the implementation of this Roadmap;

29. An office of the SADC Mediation shall be established in Madagascar to support the inter-Malagasy dialogue and the transition process with technical support from the United Nations. The mission of the Mediation Office shall come to an end on the day of the inauguration of new President of the Republic, which will mark the end of the Transition;

30. These undertakings nullify and replace all prior undertakings previously made and signed on the Transition in Madagascar.

31. There shall be no impediment or removal procedure against the President of the Transition, no motion of no-confidence against the Transitional Government and no action to dissolve the Transitional Parliament during the Transition.

32. Any dispute arising from the interpretation and implementation of this Roadmap shall be referred to the attention of the SADC Mediation for resolution.

#### **IV. Agreement Implementation and Monitoring Mechanisms**

*Following the effective establishment of a National Union Transitional Government, a Transitional Parliament and a neutral, inclusive and consensual National Independent Electoral Commission as well as the conclusion of an Agreement on the Roadmap for the Transition Period, SADC and the African Union (AU) urge the international community to undertake the following:*

33. The establishment of an office of the SADC Mediation in Madagascar to support the inter-Malagasy dialogue and the transition process. In this regard, the United Nations shall be called upon to provide technical, administrative and financial support to the SADC Mediation;

34. International recognition of the President and the Transitional Government of Madagascar, following the establishment of inclusive and consensual transitional institutions;
35. SADC and the AU call on Madagascar's bilateral and multilateral partners, in line with their respective procedures, to provide multifaceted support to the consensual and inclusive transitional institutions, including the Transitional Government, the Transitional Congress, the High Transitional Council, the National Independent Electoral Commission and the Filankevitry ny Fampihavanana (Malagasy Reconciliation Council);
36. SADC, the AU, the United Nations, the International Organisation of la Francophonie (OIF), the Indian Ocean Commission (COI) and interested partners shall provide political, technical, material, logistical and financial support to the dialogue and transition process with a view to ensuring a smooth transition leading to credible, free, fair and transparent elections;
37. To this end, the United Nations shall establish an office to support the SADC Mediation in its efforts for the continuation of the inter-Malagasy dialogue, the organisation of the elections, national reconciliation and peace consolidation.
38. Granting of financial, technical, material and logistical assistance to the electoral process;
39. Under the aegis of the SADC Mediation Team, supported by the United Nations, the international community shall be responsible for monitoring and overseeing the international implementation of this Roadmap in collaboration with relevant national and international stakeholders;
40. SADC and the AU recommend that the international community undertake to send international observers to the parliamentary and presidential elections;
41. Suspension and gradual and conditional lifting of the sanctions imposed on Madagascar based on the achievement of the milestones outlined in the Roadmap;
42. The partners shall explore the possibility of resuming their assistance and development, humanitarian, financial and economic cooperation;
43. In case of serious violations of this Roadmap, the partners shall explore the possibility of taking sanctions against those who commit such violations, whether or not they are signatories thereof;
44. The Mediator shall continue to closely monitor the situation, provide his support and facilitation to the Parties in Madagascar as and whenever required, and regularly report to SADC, the AU and the international community on new developments in Madagascar.

\*\*\*\*\*

**(13 September 2011)**